Montreuil, le 24/09/2026

CAP A la cgt FINANCES PUBLIQUES

CAP A du 14 au 18 septembre 2026

1ÈRE CAP A ET A+
RECOURS EN RÉVISION DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE 2025

Trois CAP de révision de l'évaluation professionnelle sont prévues. La première vient de se tenir.

Après lecture des déclarations liminaires, sur les questions générales, la Présidente s'est engagée à relayer et communiquer nos préoccupations.

Elle a cependant précisé que la CAP ne résoudra pas le problème de la sécurité numérique mais que c'est une mission régalienne et non une dépense publique.

Le numérique est maintenant au cœur de notre fonctionnement.

L'évaluation professionnelle occupe une place majeure dans le dossier des agents. En effet, tous les postes des cadres A sont maintenant devenus des postes au choix, nationaux ou locaux.

☞ **Pour la CGT Finances Publiques**, il est très clair que, comme les années précédentes, beaucoup d'évaluateurs n'ont toujours pas compris l'exercice.

Il doit permettre de donner des outils aux agents pour progresser, mais ne doit pas exonérer les chefs de service de signaler à leurs agents un comportement qu'ils jugent inadapté et/ou des difficultés professionnelles et ce tout au long de l'année. L'entretien professionnel ne doit pas être un règlement de compte.

Trop d'agents nous confient leur mal-être à la suite d'un entretien où s'est manifestée une violence verbale qui n'y a pas sa place. La présidente a déploré cet état de fait.

☞ **Pour la CGT Finances Publiques,** bien trop d'agents découvrent lors de l'entretien, ou pire encore lors du recours que leur chef ne considère pas leur manière de servir comme idoine.

Concernant le bilan de l'année écoulée, pour la CGT Finances Publiques, le CREP doit réellement effectuer ce bilan.

Actuellement, il fige toujours l'appréciation portée sur l'agent sans vraiment de nuances et engage l'avenir (promotions, poste au choix). Il ne revient que très rarement sur les événements et contraintes externes qui empêchent les agents d'atteindre les objectifs fixés.

Pour la présidente, lorsque les objectifs sont partiellement atteints ou non atteints, il est nécessaire et obligatoire de remplir le cadre « Analyse des résultats ». Il en va de même pour la colonne « observation » du Tableau des Compétences Managériales (TCM) surtout pour une baisse de la cotation d'un Item. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas en pratique.

La Présidente a indiqué que le bureau ne désespère pas d'être entendu par les évaluateurs et s'investit toujours plus. Le bureau a réalisé des webinaires et des podcasts pour faire passer les éléments essentiels. Ceux-ci sont disponibles dans l'Espace Manager.

La Présidente a souligné que malheureusement, ils faisaient face parfois à la barrière de certains SRH et de N +1, pas toujours très agréables.

☞ Pour **la CGT Finances Publiques,** cela démontre ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. La DG a donné et donne encore, toujours plus de pouvoir aux directions locales. Maintenant que les directeurs locaux ont les clés du camion, comment s'étonner que les bureaux de la centrale ne soient pas toujours ni entendus, ni même écoutés.

La présidente a aussi précisé que le bureau accompagnait volontiers SRH et N+1, lorsqu'il était sollicité.

Compte-rendu de la CGT Finances Publiques
Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr ✆ : 01.55.82.80.80 • **Suivez-nous sur Instagram ou facebook :** : http://instagram.com @cgt_finances_publiques : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

La présidente a admis être surprise parfois sur la rédaction des CREP. Elle nous assure que les débats en CAP restent indépendants des directions, que la CAP fera son travail dans son rôle et discutera librement des dossiers avec un regard objectif.

Concernant les recours, comme l'année dernière, la présidente a redit qu'il ne s'agit pas d'un règlement de compte, que le recours est un droit.

Pour la CGT Finances Publiques, la situation a peu évolué. Le recours ne doit pas servir d'exutoire à l'évaluateur vexé que l'on ose exercer ce droit. Trop souvent, de nouveaux reproches sont avancés par les évaluateurs dans la réponse au recours.

Parfois, la réponse de l'évaluateur donne l'impression que ce n'est plus le même agent qui est évalué et que le recours a fait ressortir « des cadavres du placard ».

Pour la CGT Finances Publiques, il est regrettable que les agents ne découvrent que le jour de l'entretien ou pire encore le jour où ils décident de faire appel qu'il existe des problèmes.

Il n'est pas tolérable que pour certains agents l'entretien d'évaluation provoque un choc, présentant un concentré de reproches qui aboutit à un mal-être et à des arrêts maladie. Le malaise est parfois tel que nombre d'agents n'arrivent même plus à en parler sans s'effondrer.

Pour la CGT Finances Publiques, il est inadmissible qu'un simple acte de gestion crée un véritable « stress post-traumatique ».

Un nombre conséquent des dossiers étudiés lors de cette CAP met en lumière des contextes de souffrance au travail qui se prolongent. Le CREP n'en est que le symptôme.

La CGT Finances Publiques prend note de la volonté de la DG d'apporter du soin et des améliorations à l'évaluation.

LA CAP EN ELLE-MÊME

Cette année, à ce jour, il y a 91 recours en CAP connus.

Pour la campagne 2025, Il y a eu 227 recours à l'autorité hiérarchique et 242 lors de la campagne 2024.

Le nombre de dossiers définitif qui seront examinés par la CAP n'est pas encore connu.

Cette session de CAP devait concerner l'examen de 45 dossiers. Seuls 34 ont pu être examinés. À noter que parmi ces 34 dossiers, 7 n'étaient pas défendus.

Précision importante : lorsqu'un dossier n'est pas défendu par une OS, il est juste évoqué sans débat et toutes les demandes de l'agent sont rejetées sauf s'il y a une erreur manifeste.

Il est important de se faire accompagner dans cette démarche de recours, car une bonne rédaction est essentielle pour obtenir des modifications. De plus, un recours mal présenté pourrait être irrecevable, c'est d'ailleurs ce qui s'est produit lors de cette session.

La CAP s'est déroulée dans un climat apaisé avec une présidente à l'écoute, mais pour **la CGT Finances Publiques**, les modifications obtenues ne sont toujours pas assez nombreuses, seulement 12 pour cette CAP.

Malheureusement, si la DG reconnaît parfois des incohérences, elle a toujours bien du mal à déjuger les évaluateurs et la parole d'évangile des directions locales. Cette position ne peut que créer des incompréhensions et un sentiment de dévalorisation des agents. Il est à craindre des pertes importantes de motivation quand les agents ont l'impression que tout le travail accompli n'est pas justement valorisé.

Concernant les dossiers présentant un problème manifeste de management, la DG a explicitement reconnu le fait et proposé de prendre l'attache des directions locales concernées pour leur rappeler les bonnes pratiques.

Pour la CGT Finances Publiques, appeler les directions locales pour leur faire la leçon et leur rappeler les bonnes pratiques c'est bien, pourquoi pas ? mais accepter les demandes des agents c'est mieux !

VOTE DOSSIER PAR DOSSIER

L'administration a voté à chaque fois POUR

La CGT Finances Publiques vote POUR dès lors que l'agent a obtenu l'intégralité des modifications demandées, ce qui n'a pas été le cas cette semaine et CONTRE lorsque les modifications demandées étaient partielles ou rejetées dans leur intégralité.